

VENDREDI 8 JUILLET 2011

CONFÉRENCE THÉMATIQUE : LE TOURISME RESPONSABLE : QUELLE MISE EN RÉSEAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU SECTEUR TOURISME RESPONSABLE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

Présidence de séance : **Philippe PAPIN**, *conseiller régional des Pays de la Loire*

Depuis 2009, la région Pays de la Loire est en coopération décentralisée avec le Yucatán sur les problématiques du tourisme solidaire dans les territoires mayas. Bien que cette région soit très fréquentée, les flux se concentrent dans les complexes balnéaires de Cancún. Cette emprise limite les retombées sur l'ensemble du territoire yucatèque, et l'État et la population locale ne bénéficient qu'à la marge de cette fréquentation massive.

L'objectif de la coopération est de structurer une offre de lieux d'accueil aux voyageurs notamment les cabanes traditionnelles mayas, et former les populations locales à l'accueil touristique, notamment les paysans mayas pour les maintenir sur leur territoire, et pérenniser leurs modes de vie.

C'est dans cette logique que la région Pays de la Loire a souhaité s'engager dans le groupe de travail « tourisme durable » de Cités et gouvernements locaux unis » et accompagner sa collectivité partenaire, l'État du Yucatan, pour réfléchir sur les différentes formes de tourisme solidaire à travers le monde, et valoriser le rôle des gouvernements locaux dans la gestion du développement touristique durable, respectueuse des populations et des territoires, aux côtés des acteurs de la filière tourisme.

Joan ESPEJEL, *corédacteur de l'étude « Coopération et tourisme responsable »*

L'objectif de l'étude est de recenser les projets de tourisme responsable dans la coopération décentralisée et d'identifier les acquis, afin d'avoir une culture partagée autour des voies de progrès possibles.

Globalement, on constate **un engouement pour l'approche thématique** dans la coopération, et pour le tourisme responsable en particulier. En 2010, on compte cent trois collectivités engagées dans des projets de tourisme responsable, ce qui représente un quart des projets accompagnés par la DAECT.

Selon une analyse des contenus, **près de trois quarts sont des projets intégrés** (actionnant plusieurs leviers de développement). En effet, l'activité touristique s'appuie sur une approche territoriale, qui se traduit par l'appui à la filière tourisme dans son ensemble, qui implique une

grande diversité de projets allant du développement rural, des questions de culture et patrimoine jusqu'à la santé.

Autre constat, le tourisme est un sujet dont les compétences sont éparpillées entre les différents échelons territoriaux, **la mutualisation entre les collectivités territoriales selon une perspective à multiniveaux est incontournable** (implication des régions notamment).

Parmi les voies de progrès apparaît clairement l'amélioration de la coordination entre les échelons administratifs (réseaux régionaux notamment), l'État (CNCD, CUF), les institutions internationales (Bureau international du tourisme, CGLU), les professionnels du tourisme (ATES, ATR), et les réseaux de compétences (GIE Atout France, bureaux d'études, expertises publiques).

Le tourisme peut être considéré comme un levier de développement s'il entraîne par ailleurs l'ensemble de la filière nécessaire à la structuration de l'offre touristique sur le territoire. Ainsi, l'accompagnement des projets par des partenaires spécialisés est important, sur le patrimoine avec l'ANVPH, le développement rural avec les Gîtes de France, mais aussi, des ONG, ou des universités, qui apportent de la valeur ajoutée au projet de territoire à territoire.

Depuis 2008, il existe une structure-cadre au service des acteurs de la coopération d'État et de la coopération décentralisée, en matière d'accompagnement et de concertation sur des projets de tourisme responsable. Sous l'égide de la Commission nationale pour la coopération décentralisée, une déclaration d'intention et de partenariat fédérait cinq ministères intéressés par le tourisme (MAEE, DGCIS, MEEDDM, MCC, MAAPRAT), le Sénat, l'AFD, et Cités Unies France, qui s'est concrétisée par la création de la Plateforme coopération et tourisme responsable, coprésidée par un représentant de l'État, du ministère des Affaires étrangères et européennes (CNCD) et un élu local.

Gilles BEVILLE, *chargé de mission Pôle filières de croissance et infrastructures, direction des biens publics mondiaux (BPM), direction de la mondialisation, du développement et des partenariats (DMDP), ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)*

Le tourisme est une industrie globalisée constituant un grand poids économique au niveau mondial (2^e source d'emploi, 1/3 du commerce à l'exportation de services, 900 milliards d'euros de recettes en 2010).

En dépit de son poids, le tourisme est peu pris en compte dans la coopération internationale. De plus en plus, les organisations internationales s'y intéressent (Organisation mondiale du tourisme, UNESCO, PNUE), les structures d'appui à la coopération décentralisée (GIZ, SNV, France...), agences de développement (Banque asiatique de développement, Proparco-AFD), certaines fondations (STEP) et de nombreuses ONG.

Plusieurs raisons à cela : le tourisme est parfois prédateur, il peut avoir un impact social et environnemental et nécessite une capitalisation et un professionnalisme important. Il relève très souvent du domaine privé, et est très sensible à la conjoncture internationale, impactant de fait, l'économie de toute une région en fonction de sa dynamique.

Le choix du tourisme dans les pays en développement est en proie à une dualité forte, qui peut remettre en cause les objectifs initiaux de réduction de la pauvreté.

Le tourisme industriel présente des dangers liés à la non-maîtrise de la filière par les pays hôtes, aux fuites de capitaux liées à l'achat de biens d'importation et aux disparités générées à l'échelle des territoires. L'autre alternative, plus respectueuse des populations, du développement global émanant de l'accueil de touristes et de la durabilité de son action, est encore peu rentable.

Dans le cadre de la Plate-forme coopération et tourisme, le travail à l'échelle de « territoire pilote » comme le Sénégal a permis d'identifier des problématiques récurrentes grâce à l'écoute des témoignages d'un grand nombre d'acteurs et à l'appui de recommandations d'outils tels que le document d'orientation stratégique produit par le MAEE.

En effet, un décalage fort entre les compétences et les capacités de l'État et celles des collectivités, un transfert de compétences « sectorielles » aux collectivités, et un grand nombre de structures partenaires potentielles (Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative FNOTSI, agences régionales de développement) rendent la structuration du tourisme très complexe à maîtriser pour les collectivités.

Porté par des objectifs de développement pour le territoire, le projet pilote permet de croiser les enseignements des projets de tourisme des différents acteurs, valorise l'approche régionale comme un niveau d'action adéquat à la gestion économique, sociale et environnementale du tourisme, mais aussi engage des perspectives partenariales avec des structures existantes et débat avec les institutions nationales pour mettre en lien et coordonner des initiatives, à l'image du projet à Saint-Louis avec l'AFD (réhabilitation des patrimoines), ou en Casamance avec l'ambassade de France.

Maryvonne BLONDIN, *sénatrice et conseillère générale du Finistère, déléguée à la coopération décentralisée et à la langue bretonne*

Débutée en 1999, la coopération entre le Finistère et la région de Diana à Madagascar s'est intéressée au tourisme dans le cadre d'un projet d'appui à l'agriculture, impulsé par une Association paysanne, autour de la mise en œuvre de projets d'accueil à la ferme. Très vite, le partenariat avec le comité départemental du tourisme, le comité régional, les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ont permis de construire une proposition à la région de Diana.

Le recours à un diagnostic territorial a fait apparaître quatre axes stratégiques sur lesquels travailler collectivement : l'appui à la structuration et à l'organisation du tourisme local (réunions concertation services déconcentrés, région, office du tourisme, les tours opérateurs, les taxis, les guides, les unions paysannes), la promotion de l'écotourisme et le soutien aux initiatives locales (fermes auberges, artisanat, construction de gîtes, parcours d'interprétation), la professionnalisation des acteurs (chambre de commerce locale et l'université de Diego), et enfin la préservation des écosystèmes et des espaces littoraux (aménagement d'aires protégées).

Cette proposition est le fruit de la mise en valeur de la richesse du territoire, et de l'accompagnement de la volonté de sa société civile organisée malgache. L'impact du projet, et à partir de cette activité touristique, a permis aux villages d'alimenter une caisse villageoise pour la scolarisation et la construction de dispensaires.

La suite des travaux se concentrera sur la formation à des pratiques plus durables dans les communautés (réduction de l'utilisation du bois de chauffe), le développement de ponts biologiques et de lisières forestières (préservation de la faune, mise en place de pépinières), et la commercialisation des produits issus de la filière bio-équitable (noix de cajou, cacao, café).

Emmanuelle SWYNGHEDAUW, *direction des affaires européennes et internationales du ministère de l'Environnement, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), en charge des relations avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)*

Le Partenariat mondial pour le tourisme durable est né au Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 sous forme d'un groupe de travail. Son objectif était d'identifier des projets permettant d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans le tourisme soit une quarantaine de projets et initiatives, à l'image du Passeport vert (site Internet de sensibilisation aux vacances responsables).

En 2009, ce groupe s'est transformé en « Partenariat mondial pour le tourisme durable », sous l'égide des Nations unies (PNUE est le secrétariat) pour permettre une meilleure stabilité financière et visibilité aux projets soutenus.

Aujourd'hui, la France (MDDTL) préside le Comité de pilotage, qui est adjoint d'un comité consultatif composé d'experts, qui le conseille sur les orientations nouvelles : changement climatique, protection de l'environnement et de la biodiversité, financements et investissements, lutte contre la pauvreté, cadres d'actions politiques, patrimoine culturel et naturel, pratiques de gestion durable du secteur privé.

Sous ce nouveau statut, le Partenariat propose quatre activités principales : l'implication de l'ensemble des parties prenantes du tourisme, le soutien à la mise en œuvre de projets multiacteurs, la diffusion des résultats et l'appui à la mise en œuvre de recommandations politiques.

Avec quatre-vingt et un membres dans le monde dont dix-huit États, des collectivités (San Francisco, Djakarta, Rio...), des associations à but non lucratif (CUF, WWF,...) des acteurs privés et des organisations internationales, le Partenariat compte essaimer autour des projets qu'il soutient et identifie déjà des possibilités de déclinaisons nationales du Passeport vert (Israël), la comparaison de l'empreinte carbone des hôtels, l'élaboration de critères de sélection formalisés avec l'université de Leeds, le développement d'un principe de durabilité dans les grands événements avec le Brésil.

Daouda TALL, *Cabinet SPE Tourisme, vice-président de la Coalition internationale pour un tourisme responsable (CITR)*

La notion d'efficacité de l'aide publique au développement (APD) a émergé en 2000 dans le contexte des Objectifs du millénaire pour le développement. En 2005, la Déclaration de Paris joue un rôle décisif dans les modalités de mise en œuvre de l'APD avec cinq nouveaux principes : l'appropriation, l'harmonisation des donateurs, l'alignement sur des politiques publiques définies par les pays mêmes, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle entre donateurs et bénéficiaires.

En 2008, au Sommet d'Accra, on assiste à la première reconnaissance par les bailleurs de fonds des organisations de la société civile comme actrices du développement. Dorénavant, elles devront être associées à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement.

Le CITR est une association qui regroupe cent trente membres dans cinquante pays, et qui se pose comme objectifs de rassembler les compétences et expertises disponibles, de sensibiliser sur le thème du tourisme responsable et de faire du 2 juin la journée mondiale du tourisme

responsable, et être un point de ralliement pour la société civile organisée. Son action s'ouvre vers des projets d'accompagnement et de structuration des réseaux.

TROIS IDÉES CLEFS :

- Le secteur du tourisme est complexe et parfois assez mal perçu, même si les choses évoluent, sa place de leader de l'économie doit inciter à la réflexion et à la possibilité de mieux le maîtriser au niveau local pour en obtenir les bénéfices pour les populations locales.
- La création de réseaux nationaux sur le tourisme par les gouvernements locaux assurerait un rôle de plaidoyer auprès des États, afin que les législations nationales prennent plus en considération les enjeux du tourisme durable.
- L'inscription du tourisme comme un sujet contribuant à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement est primordiale.